
CENTRE CANADIEN D'ARBITRAGE COMMERCIAL

Organisme d'arbitrage autorisé par la Régie du Bâtiment du Québec conformément au Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs (c. B-1.1, r. 0.2)

ENTRE : **LOUIS COUTURIER ;**

(ci-après le « Bénéficiaire »)

C.

LES CONSTRUCTIONS JEAN BRUNET INC. ;

(ci-après l' « Entrepreneur »)

ET

**RAYMOND CHABOT ADMINISTRATEUR
PROVISOIRE INC. ès qualité d'administrateur
provisoire du plan de garantie de La Garantie
Abritat Inc. ;**

(ci-après « l'Administrateur »)

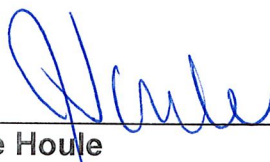
N° dossier CCAC : S16-052719-NP

AVIS DE DÉSISTEMENT

Le Centre Canadien d'Arbitrage Commercial («le Centre») a été informé que le Bénéficiaire se désiste de sa demande d'arbitrage.

Après vérification(s) sommaire(s), le Centre constate que le présent arbitrage est déserté.

Montréal, le 24 mai 2018



Julie Houle
Greffière